

POIDS et COURS de la MONNOIE en la Province de Québec suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.

L' O R.	Poids.	C. établi.	An. C.	
			£. s. d.	ll. s. d.
La Portugaise pèsant -	18 6		4 0 0	96 0 0
La Moydore - - -	6 20		1 10 0	36 0 0
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles } -	17 0		3 12 0	84 0 0
La Guinée - - - -	5 8		1 3 4	28 0 0
Le Louis d'Or - - -	5 3		1 2 6	27 0 0

En payant deux pennys un farthing (ou quatre sols et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L' A R G E N T.	C. établi.	An. C.	
		£. s. d.	ll. s. d.
La Piastre Espagnole - - -		0 5 0	6 0 0
L'Ecu d'Angleterre - - - -		0 5 6	6 12 0
L'Ecu de France de 6 livres tournois		0 5 6	6 12 0
L'Ecu de France de 4 livres 10 sols tournois } -		0 4 2	5 0 0
Le Sheling Anglois - - - -		0 1 1	1 6 0
La pièce de France de vingt quatre sols tournois } -		0 1 1	1 6 0
L'Escalin - - - - -		0 1 0	1 4 0
La pièce de France de trente-six sols tournois } -		0 1 8	2 0 0

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénomérées, les plus hautes comme les plus basses, auront cours à raison de ces différens taux. Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'elles, seront légalement données en paiement de toutes dettes quelconques.

CATALOGUE